



Rapport soumis au CDN

COMMISSION MÉDICALE

RÉCAPITULATIF DU PROJET

DATE DU RAPPORT

18 juin 2020

CDN DU

5 juillet 2020

PREPARE PAR

Henckes Anne

SYNTHESE – MOT DU PRESIDENT, COORDINATEUR, RESPONSABLE...

Les membres de la CMPN ont été mobilisés durant ces derniers mois pour leurs malades que ce soit durant la période de confinement et celle de déconfinement. Le monde a été ébranlé par un virus inconnu quelques mois auparavant et ceci a amené à des bouleversements qui nous ont tous plus ou moins touchés.

Nous nous sommes également mobilisés pour notre fédération, ses pratiquants, ses clubs et structures commerciales pour proposer nos préconisations pour la reprise de nos activités après la période de confinement. Ce travail collégial vous a été transmis afin de vous accompagner au mieux dans vos décisions et vos propositions pour le Ministère des Sports.

Nous nous sommes engagés à le réévaluer régulièrement, en fonction des avancées des connaissances, de l'épidémiologie, mais aussi des retours de terrain. Ce travail est en cours, nous avons encore une réunion de travail la semaine prochaine et nous vous transmettrons à l'issue nos préconisations.

Notre site internet commission vient également d'être créé, nous allons y travailler et l'alimenter au plus tôt afin qu'elle puisse être ouverte en consultation à tous sous quelques jours, au plus tard quelques semaines, avec l'aide de M. Bertrand Lefetz.

QUESTION(S) POSEE(S) AU CDN

QUESTION(S)

ATTRIBUÉ À

DATE

- 1) Auto-questionnaire « Covid-plongeur » :
pouvez-vous en préciser le mode d'emploi ?
Notamment :
 - a) qu'entendez-vous par « admission » ; à
quelle fréquence les structures doivent-elles demander cette attestation (s'il

s'agit d'attester l'absence de signe d'infection au CoViD-19 ou de risque de transmission, cette attestation devrait en effet logiquement être demandée avant chaque accès à la structure fédérale) ? A qui ?

- b) que doivent attester l'ensemble des soignants, dont le métier est d'être au contact de personnes malades, à cet auto-questionnaire ?

-
- 2) La pandémie de CoViD-19 a conduit à des changements comportementaux à l'échelle mondiale avec utilisation plus large de produits biocides, augmentation de la production de déchets (au moins de masques...) ; ceci peut avoir un impact environnemental non négligeable, sur la biodiversité notamment (ce qui fait le lit de pandémies futures !). Notre fédération, de sports de nature notamment, est investie depuis longtemps dans des actions de développement durable : est-ce que des actions spécifiques sont prévues, par exemple de sensibilisation du grand public, d'observations et de mesures des conséquences sur le milieu subaquatique des changements comportementaux liés à cette crise sanitaire ?

-
- 3) Ainsi que le signale le collectif des « malades du CoViD-19 au long cours » dans une tribune le 06/06, cette maladie laissera des séquelles notables chez les patients gravement touchés, qui ont eu des séjours en réanimation particulièrement longs, mais aussi chez des patients moins sévèrement touchés. Nos activités subaquatiques ont de nombreux atouts pour aider ces malades dans leur réadaptation. Nous suggérons de développer un axe « palmer vers sa santé » pour ces malades, avec l'aide des différentes commissions et des partenaires de la fédération.
-

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

- 1) Conformément à la politique de santé publique générale, nous préconisons fortement de responsabiliser chacun de nos membres à ne pas se rendre à son club pour pratiquer son activité en cas de doute sur sa situation infectieuse, afin d'éviter le risque de contaminer son entourage. Nous avons pris connaissance de « l'auto-questionnaire Covid-plongeur » préconisé par la FFESSM qui semble

aller en ce sens. L'attestation proposée semble avoir pour but de dégager toute responsabilité au dirigeant de structure en cas de problème qui pourrait être liée à une fausse déclaration.

Néanmoins les modalités utilisation pourraient être mieux précisées sur le lien de téléchargement (dont cette notion de responsabilité du répondant).

- ⇒ Que recouvre la notion « d'admission » ? Si ce questionnaire de santé a bien pour but de dégager de toute responsabilité la structure en cas de transmission virale, les pratiquants devraient alors attester avant chaque journée d'accès à la structure de son absence de risque de transmission virale (aucune réponse oui au questionnaire) : avant d'être malade, on est bien portant. Ne faut-il pas préciser ce point ?
- ⇒ Est-ce que cet auto-questionnaire est destiné à l'usage des seuls « plongeurs » comme le suggère son nom, ou bien à l'ensemble des pratiquants de nos activités fédérales ?

Le métier des soignants est d'être au contact des personnes malades, quotidiennement. Ils ne souhaitent pas être stigmatisés lors de la pratique de leurs activités subaquatiques préférées, mais ils peuvent difficilement attester n'avoir répondu à aucun item par « oui » sans faire de fausse déclaration ... Comment doivent-ils utiliser cet auto - questionnaire et son attestation ?

- 2) Comme chacun sait, la perte de biodiversité fait le lit des pandémies ; ainsi les dernières épidémies ont été en grande partie liée à des maladies émergentes, dont plus de 75 % de zoonoses (VIH, Ebola, Zika ...).

La pandémie de CoViD-19 liée au SARS-CoV 2 a entraîné des modifications de comportement à l'échelle mondiale. Des associations et citoyens ont dénoncé l'augmentation de déchets à usage unique dans l'environnement, et notamment ceux liés aux masques à usage unique ; malheureusement ces masques sont dans leur majorité fabriqués dans des matières peu biodégradables. Par ailleurs, les tensions d'approvisionnement en produits biocides témoignent d'une explosion de l'utilisation de ces produits à l'échelle mondiale, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'environnement et la biodiversité.

La FFESSM est investie depuis des années dans le développement durable et comporte en son sein des compétences expertes, au niveau des commissions (notamment bio, photo ...) et au niveau du CDN. Y a-t-il projets spécifiques fédéraux de sensibilisation du grand public sur la problématique des déchets et/ou d'observations et de suivi des conséquences environnementales sous-marines de cette crise sanitaire ?

- 3) Nos activités subaquatiques ont de nombreux atouts pour la réhabilitation respiratoire, la réadaptation à l'effort et l'accompagnement psychique des malades souffrant de séquelles de CoViD-19. Nous suggérons de développer un axe « Palmer vers sa santé » pour ces malades en mobilisant commissions et partenaires fédéraux. Les membres de la CMPN se tiennent à disposition pour ce dossier « sport-santé ».

Fait à Brest le 18 juin 2020

La présidente, Dr Anne HENCKES

